

# ARTORIA

## CONDITIONS DE VENTE

La participation dans l'une des ventes aux enchères de Artoria S.A. implique une adhésion totale aux conditions décrites ci-dessous ainsi qu'aux droits et obligations qui en découlent. Ces mêmes conditions sont applicables à toute transaction en relation avec des pièces ou des lots faisant partie de la vente aux enchères et conclue en dehors de celle-ci. La société Artoria S.A., organisatrice de la présente vente aux enchères en association avec David Feldman S.A., agit exclusivement comme mandataire et n'assume donc aucune responsabilité quelconque en cas de manquement(s) des acheteurs et/ou vendeurs.

### 1. Les lots sont mis en vente

1.1 Sur la base de leur présentation dans le catalogue et/ou sur le site internet : Les lots sont décrits avec le plus grand soin sans toutefois engager la responsabilité d'Artoria S.A. Les photographies font partie intégrante des descriptions en ce qui concerne l'état de conservation des documents ou les défauts apparents.

1.2 Sur la base de leur examen : avant et pendant la vente, aux horaires indiqués dans le catalogue de vente ou sur notre site Internet, les acheteurs ou agents ont la possibilité d'inspecter tous les lots dans nos bureaux ou à l'endroit de la vente, afin de prendre connaissance de toutes leurs caractéristiques. Les acheteurs ayant examiné les lots avant la vente et/ou y participant personnellement et/ou y étant représentés, sont censés avoir examiné tous les lots achetés et les accepter dans l'état où ils se trouvent lors de l'adjudication, indépendamment de la description figurant dans le catalogue. En conséquence, aucune réclamation ne pourra être acceptée après adjudication, notamment en ce qui concerne des questions de taille, de réparation, de restauration ou de petits accidents.

### 2. Les offres d'enchères

2.1 Chaque offre d'enchère doit être supérieure à celle formulée précédemment selon l'échelle suivante : (la monnaie peut changer selon la vente aux enchères)

€ 50 - 100	€ 5	€ 2000 - 5000	€ 200
€ 100 - 200	€ 10	€ 5000 - 10000	€ 500
€ 200 - 500	€ 20	€ 10000 - 20000	€ 1000
€ 500 - 1000	€ 50	€ 20000 - 50000	€ 2000
€ 1000 - 2000	€ 100	€ 50000 - 100000	€ 5000

Les offres se situant entre ces montants seront arrondies à la surenchère supérieure. L'enchérisseur est lié par son offre tant qu'une nouvelle surenchère n'a pas été valablement formulée par un autre enchérisseur.

2.2 Artoria S.A. a le droit de refuser des enchères, de séparer, joindre ou retirer n'importe quel lot, cela à son entière discrétion. La vente a lieu en français mais les enchères pourront être répétées en anglais. Artoria S.A. est également autorisée à enchérir pour le compte de vendeurs lorsque des prix de réserve ont été fixés. Si le vendeur fixe des prix de réserve pour certains de ses lots, il sera alors considéré comme acheteur et Artoria S.A. enchérira pour le compte de celui-ci jusqu'à concurrence des prix de réserve fixés. Lorsque le prix fixé par

le vendeur n'est pas atteint, il sera passé à la vente du lot suivant par un simple coup de marteau.

2.3 Seuls les clients enregistrés auprès d'Artoria S.A. pourront enregistrer des enchères. Les clients en salle doivent confirmer leur invitation pour obtenir leur numéro d'enchérisseur.

2.4 Les offres d'enchères écrites reçues par Artoria S.A. ou sur le site Internet avant la vente, sont dans tous les cas prioritaires sur les offres d'enchères faites dans la salle de vente. L'enchérisseur donnant un ordre d'enchères écrit peut faire des offres alternatives et/ou limiter le montant global de ses offres. Les offres d'enchères données «à acheter» sont considérées comme pouvant atteindre jusqu'à 10 fois la valeur de l'estimation imprimée dans le catalogue. Les enchères doivent être faites en Euros. Les offres d'enchères libellées en d'autres monnaies seront converties en Euros au cours du jour de leur réception par Artoria S.A. Toute offre écrite d'enchères est considérée comme liant son auteur pendant 60 jours après la date de la vente aux enchères. Artoria S.A. est donc en droit de facturer la marchandise à l'enchérisseur jusqu'à l'expiration de ce délai. Toute facture reçue par celui-ci est de ce fait valable et doit être payée immédiatement.

### 3. La vente aux enchères

3.1 Sauf mention contraire, la vente aux enchères est réalisée en Euros. L'accès à la salle des ventes est exclusivement réservé aux clients invités et/ou leurs agents.

3.2 Artoria S.A. est en droit selon sa libre appréciation de retirer, de diviser ou de grouper les lots faisant partie de la présente vente ainsi que de refuser l'adjudication de n'importe lequel desdits lots. Artoria S.A. se réserve le droit de refuser selon sa libre appréciation toute offre d'enchères et/ou l'entrée de la salle de vente à n'importe quelle personne quelle qu'elle soit. Artoria S.A. n'assume aucune responsabilité quelconque en cas de dommage corporel survenu sur les lieux de la vente.

3.3 Représentants et Agents de Vente aux Enchères : L'enchérisseur qui agit pour le compte d'un tiers engage son entière responsabilité personnelle en particulier en ce qui concerne toutes les obligations contractées dans le cadre de la présente vente. Cette responsabilité s'étend notamment à la vérification des caractéristiques des lots achetés ainsi qu'au règlement ultérieur de la facture des lots acquis.

3.4 Enchères gagnantes : Chaque lot est adjugé au plus offrant pour le compte de son vendeur respectif. Des frais de 22,50% H.T. sont facturés en sus de l'enchère la plus haute par Artoria S.A. couvrant la commission, les frais par lot, l'emballage, les frais d'exportation, etc. et ceci dans tous les cas, tous frais encourus ou pas. Les frais de port et assurance sont facturés en sus et seront facturés séparément. À la tombée du marteau, les bénéfices et risques des lots ainsi adjugés passent à l'enchérisseur dont l'offre à été acceptée. La marchandise ne sera cependant remise à l'acquéreur qu'au moment du règlement intégral du prix d'achat (prix marteau plus les frais).

TVA (Taxe à la vente) - Note indicative concernant les ventes aux enchères dont les lots se trouvent en Suisse : Les acheteurs

## Vente en Euro (€)

domiciliés à l'étranger ne sont pas soumis à cette taxe, à condition que les marchandises soient exportées hors de Suisse. Artoria S.A. se fera un plaisir de s'occuper de l'exportation de ces marchandises. Les clients peuvent aussi faire cette exportation par leurs propres moyens; dans ce cas, ils doivent fournir à Artoria S.A. une attestation dûment signée et timbrée par les douanes suisses. Toute acquisition par des acheteurs désirant garder la marchandise en Suisse est soumise à la taxe TVA de 7,7% sur le prix d'achat en francs suisses.

**3.5 Paiement :** Les adjudicataires présents sont tenus de payer comptant en Euros le prix d'achat et la commission contre remise de la marchandise acquise. Le paiement en d'autres monnaies est accepté au cours du jour tel qu'établi par une des grandes banques suisses. Les enchérisseurs par correspondance auxquels un lot est adjugé ainsi que les adjudicataires présents auxquels Artoria S.A. accorde l'autorisation expresse d'acquitter les montants dus après la vente, sont tenus de payer le prix d'achat et la commission due à réception de la facture de la vente aux enchères. Dans ce cas, Artoria S.A. conserve les lots remportés qui ne seront remis à leurs acheteurs qu'à réception par Artoria S.A. du paiement intégral des sommes dues. Sauf instructions spéciales de l'acheteur, l'envoi des lots s'effectue par la poste ou autre société d'expédition, Artoria S.A. assure, de manière usuelle, la marchandise pour son expédition. Les lots, délivrés ou non, restent la propriété d'Artoria S.A. pour le compte du vendeur jusqu'au paiement intégral de la facture.

### **4. Garantie**

**4.1 Étendue de la garantie :** Sous réserve de l'article 4.3 ci-après, l'authenticité de tous les lots vendus aux enchères est garantie pendant 30 jours à compter de la date de la vente aux enchères. Toute garantie de défaut ou autre garantie de quelque nature qu'elle soit est expressément exclue. Toute réclamation concernant l'authenticité doit être transmise à Artoria S.A. dès réception des lots, mais au plus tard dans les 30 jours à compter de la date de la vente aux enchères. Avant la livraison, qui peut intervenir après ce délai de 30 jours, les lots remportés peuvent être examinés auprès d'Artoria S.A. L'acheteur dont la réclamation parvient à Artoria S.A. après ce délai de 30 jours à compter de la date de la vente aux enchères perd tout droit à la garantie. Sa réclamation ne sera pas prise en considération par Artoria S.A. Si un délai supplémentaire pour formuler une réclamation liée à l'authenticité d'un lot adjugé s'avère nécessaire, la demande doit en être faite à Artoria S.A. dans le délai de 30 jours à compter de la date de la vente aux enchères. Aucune demande parvenue après ce délai de 30 jours à Artoria S.A. ne sera prise en considération. Le délai d'extension expirera 3 mois après la date de la vente aux enchères. Les résultats de l'expertise pour laquelle un délai a été accepté doivent parvenir à Artoria S.A. dans ce délai. Un délai supplémentaire ne peut être accordé qu'avec l'accord écrit d'Artoria S.A. Seules les réclamations, résultats d'expertise ou autres notifications parvenus dans les délais seront pris en considération par Artoria S.A.

**4.2 Expertise ou contre-expertise :** Lorsque l'authenticité d'un lot est contestée l'acheteur est tenu de produire un certificat d'expertise

ou de contre-expertise émanant d'un expert reconnu et qualifié justifiant sa réclamation. En présence d'une telle réclamation Artoria S.A. se réserve le droit de demander selon sa libre appréciation une ou plusieurs expertises complémentaires dont les frais seront mis à la charge du vendeur dans l'hypothèse où la réclamation de l'acheteur est fondée. Dans le cas contraire l'acheteur supportera tous les frais d'expertise encourus. Lorsque la réclamation est fondée, le lot est repris et le prix d'adjudication ainsi que la commission sont intégralement remboursés à l'acheteur.

**4.3 Limites de la garantie :** Les lots décrits comme collection, sélection, ensemble, réunion ou constitués d'une accumulation ne peuvent faire l'objet d'une réclamation quelconque.

**4.4 Paiement :** La vente est faite au comptant. Si le paiement du prix marteau et de la commission due par l'acheteur n'intervient pas dans un délai de 30 jours après la date de la vente aux enchères, Artoria S.A. se réserve le droit d'annuler la vente et de disposer du ou des lots concernés et/ou d'agir par toute voie de droit utile contre l'acquéreur afin d'obtenir les paiements en souffrance. Le total des sommes dues sera augmenté d'un intérêt de 5% le premier mois et de 2% par mois supplémentaire ainsi que de tous les frais, commissions et taxes dus et dépenses engagées, que ce soit pour le compte d'Artoria ou pour celui du vendeur, sous réserve dans ce dernier cas qu'Artoria ait obtenu un mandat écrit à cet effet. Le débiteur défaillant perd en outre tout droit de réclamation. Artoria S.A. décline par ailleurs toute responsabilité quant aux conséquences, quelles qu'elles puissent être, d'une fausse déclaration et/ou d'un défaut de paiement de l'acheteur.

**4.5 Le prix marteau** pourra, exceptionnellement, être ramené à la mise gagnante la plus basse s'il est établi que le même enchérisseur a augmenté le prix par inadvertance en utilisant plus d'un moyen de miser.

### **5. Droit applicable et juridiction**

**5.1** La présente vente aux enchères ainsi que tous les rapports juridiques qui en découlent seront soumis au Droit suisse exclusivement. Toute action légale ou procédure concernant la vente aux enchères ainsi que les rapports juridiques qui en découlent seront soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de Genève, sous réserve d'appel au Tribunal fédéral suisse à Lausanne. Dans tous les cas, Artoria S.A. se réserve le droit de poursuivre tout acheteur défaillant à son lieu de résidence, auquel cas le Droit Suisse reste applicable.

**5.2** Aucune garantie n'est donnée concernant un éventuel copyright ou droit d'auteur auquel seraient soumis un ou des lots proposés à la vente, ni si l'acheteur acquiert un copyright ou un droit d'auteur.

**5.3** Ces conditions sont applicables à toute transaction avec Artoria S.A. même hors du cadre des ventes aux enchères.